RT 2012 et installations électriques

Fédération française des entreprises
de génie électrique et énergétique

Intervenant : Paul GRIZEL - Ingénieur

RT 2012 et installation électrique

RT 2012 : Des textes réglementaires

Pour une
Règlementation thermique
et énergétique
des bâtiments

Des obligations de moyens

pour chaque intervenant

RT 2012 : Des obligations de moyens

Utilisation d'une source d'énergie renouvelable (habitation)

Pour l'entreprise d'installation électrique :

- **ECS par chauffe-eau thermodynamique**

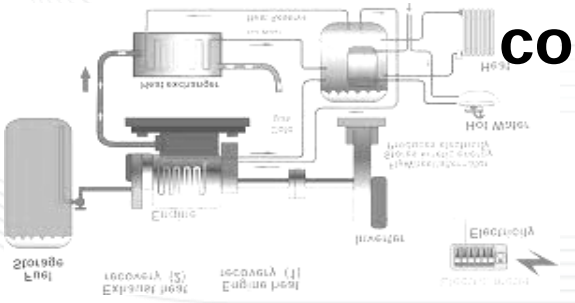

- **Chauffage ou ECS par Micro-cogénération**

- **Consommation minimum de 5 kWh/m².an d'énergie renouvelable**

RT 2012 : Des obligations de moyens

Isolation thermique minimale

Coefficient de transmission thermique < 0,36 W/m².K

RT 2012 : Des obligations de moyens

Systèmes de mesure des consommations

- chauffage
- refroidissement
- production ECS
- moteurs, pompes, auxiliaires électriques
- éclairage
- prises de courant

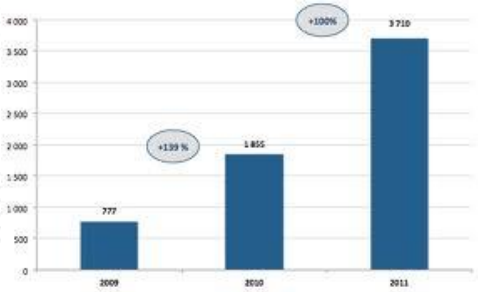

RT 2012 : Des obligations de moyens

Automatismes de commande de l'éclairage des circulations et parties communes

Selon la présence

Selon l'apport de lumière naturelle

RT 2012 : Des obligations de moyens

Automatismes de commande de l'éclairage des parcs de stationnement couverts et semi-couverts des bâtiments collectifs

Selon la présence

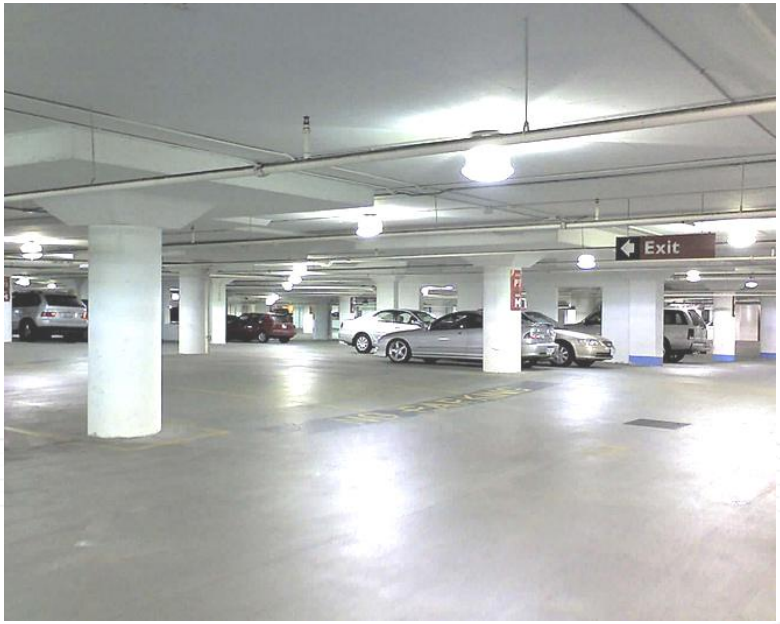

RT 2012 : Des obligations de moyens

Automatismes de commande du chauffage

Programmation automatique par horloge

Éclairage de tout local

Commande manuelle ou automatique selon la présence

Des obligations de résultats

Pour l'ensemble des intervenants

RT 2012 : des obligations de résultats

Perméabilité à l'air limitée

Déperdition < valeur maximale **mesurée**

Déclaration
attestant l'achèvement
et la conformité des travaux

cerfa
N° 13408*02

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

- Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
- Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
- Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☐ Permis de construire ⇨ N°

☐ Permis d'aménager ⇨ N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de l'achèvement des voiries fixée au :

☐ Déclaration préalable ⇨ N°

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le maître de l'ouvrage)

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale

RT 2012 : des obligations de résultats

Bbio < valeur maximale

Besoin Bioclimatique pour
- chauffage
- refroidissement
- éclairage artificiel

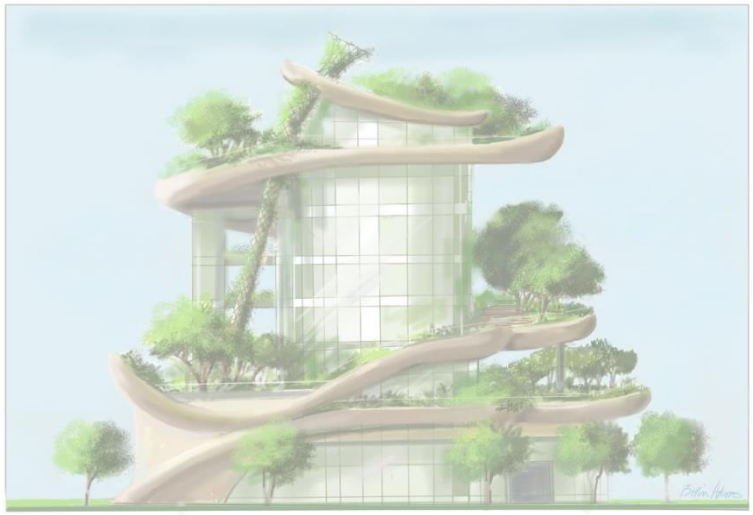

quantifie la qualité de la conception du bâti
au moment du dépôt de permis de construire

RT 2012 : des obligations de résultats

Tic < valeur maximale

Température Intérieure de confort en été

quantifie la qualité de la conception du bâti
au moment de la déclaration d'achèvement des travaux

RT 2012 : des obligations de résultats

Cep < valeur maximale (en kWh / m².an)

Consommation en Energie primaire incluant :

- chauffage
- ECS
- refroidissement
- éclairage artificiel
- tous auxiliaires (moteurs, contacteurs, gestionnaires…

… mais pas les prises de courant

RT 2012 : des obligations de résultats

Cep < valeur maximale (en kWh / m².an)

Consommation <u>calculée sur dossier</u>

quantifie la consommation d'énergie **du bâtiment** au moment de l'achèvement des travaux

RT 2012 : des obligations de résultats

Avec une prise en compte de multiples paramètres

- l'environnement
- le bâti
- les équipements techniques

- Et scénarios variables selon
  - l'usage du bâtiment
  - l'usage du local dans le bâtiment
  - le temps de présence des occupants

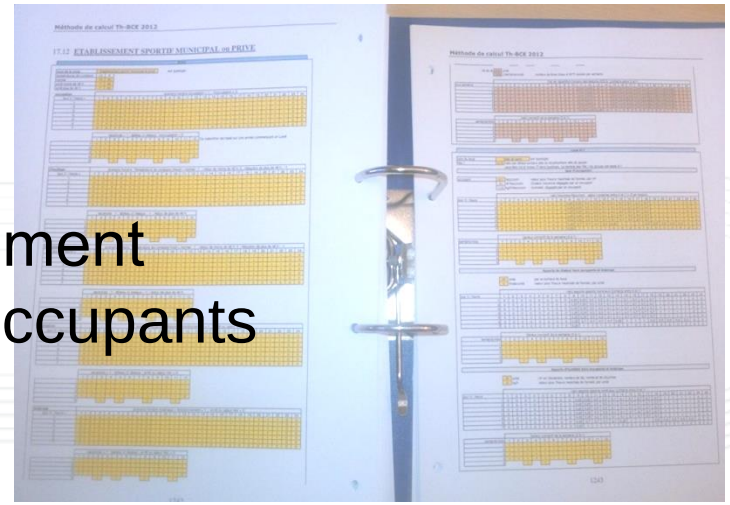

RT 2012 et installation électrique

… et une obligation de mutation de la filière

2020

||

RT 2012 : une obligation de mutation de la filière

En amont des entreprises d'installation

- Une obligation d'étude complète et précise
  - Par l'architecte
  - Par le bureau d'études

Programme

- Des cahiers des charges
  - ne laissant pas la place à l'interprétation

CCTP

RT 2012 : une obligation de mutation de la filière

Pour les entreprises d'installation

- La prise en compte de paramètres précis et non négociables

EXE = CCTP

DOE = EXE

- Un glissement du métier d'électricien…
  - Électricité ET chauffage
  - Électricité ET automatismes

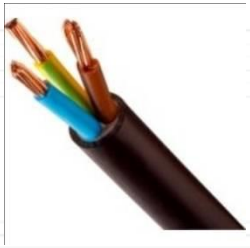

RT 2012 : une obligation de mutation de la filière

Le chantier du monde du bâtiment

Une organisation « industrielle » pour